



Assemblée générale

Distr. générale
27 mars 2015
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session
Cinquième Commission

Points 132 et 115 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Statut du prix des Nations Unies Nelson Rolihlahla Mandela

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/69/L.55

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Matthias **Dettling** (Suisse)

1. À ses 33^e et 34^e séances, les 24 et 27 mars 2015, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/69/19) concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/69/L.55. À la 33^e séance, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté le rapport correspondant du Comité consultatif (A/69/826). Le Comité était saisi du projet de décision (A/C.5/69/L.31) présenté par le Président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Inde (voir par. 4).

2. Les vues des représentants qui ont pris part aux débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/69/SR.33 et 34).

Décision de la Cinquième Commission

3. Ayant examiné l'état des incidences sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires², la Cinquième Commission décide d'informer l'Assemblée générale que, si elle adopte le projet de résolution

¹ A/C.5/69/19.

² A/69/826.



A/69/L.55, des ressources supplémentaires d'un montant total de 97 600 dollars au titre du chapitre 28 (Information) seront nécessaires en vue du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015, dans la mesure du possible, faute de quoi il faudrait rendre compte des dépenses supplémentaires dans le cadre du deuxième rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal.
